



Faire venir mes parents d'algerie

Par **baker**, le **26/08/2010 à 16:11**

Bonjour,

moi et mon frères souhaitons faire venir nos parents d'algerie.

Dans le tribunal de ma région, on m'a confirmé que mes parents étaient français du fait qu'ils soient nés avant l'indépendance de l'Algérie donc sous le régime français durant la guerre.

Mon père qui vit en Algérie, est asthmatique depuis qu'il est en Algérie (1994), il a toujours travaillé en France avant son départ pour l'Algérie avec femme et enfants. Il a essayé de venir par visa en France pour faire des soins et n'a jamais obtenu son visa. Par la suite, mon frère a subi une grosse opération oculaire, mon père a souhaité lui rendre visite pour être de ce côté, on lui a refusé son visa. Aujourd'hui, nous savons pas comment faire pour qu'ils puissent venir en France... Y a-t-il une explication du refus de renouveler le visa ?

Quelles sont les démarches à effectuer afin qu'il puisse venir chez moi enfin ?

Par **mimi493**, le **26/08/2010 à 16:34**

Si vos parents sont nés avant l'indépendance, ils ÉTAIENT Français.

Tous les Algériens étaient Français (de droit local) et tous les Algériens ont perdu la nationalité française en étant réputés ne JAMAIS l'avoir eue, en 1962

Il n'y a que les Algériens qui :

- étaient Français de statut civil de droit commun (par décret ou par jugement)
- ont choisi de conserver la nationalité française (par déclaration)

sont restés Français.

Si votre père ou mère est dans ce cas, il doit demander une certificat de nationalité française au TI du 1er arrondissement de Paris. Il doit évidemment prouver ce qu'il avance par des documents

Si non, ils ne sont pas Français.

Touche-t-il une pension de retraite de la sécurité sociale française ?